

## **ASSOCIATIONS COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION**

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, il peut être enregistré sur support informatique pour le remplir à votre convenance.

**Ce compte-rendu est à transmettre à l'autorité administrative qui a versé la subvention l'année n-1 accompagné de la nouvelle demande de subvention**

**Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention**

**Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos**

**Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :**

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrés
3. l'annexe explicative du tableau

**Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :**

*« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention*

*Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.*

*Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »*



## 2. TABLEAU DE SYNTHÈSE

Exercice 20

CHARGES	PRÉVISION	RÉALISATION	%	PRODUITS	PRÉVISION	RÉALISATION	%
<b>CHARGES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION</b>				<b>RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION</b>			
<b>60 - Achats</b>	- €	- €	#####				
Achats de matières et de fournitures				<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, Prestations de services</b>			#####
Autres fournitures				<b>73 - Concours publics</b>			#####
<b>61 - Services extérieurs</b>	- €	- €	#####	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>1</sup></b>	- €	- €	#####
Locations				Commune (montant de la subvention versée)			
Entretien et réparation				Autre(s) commune(s) :			
Assurances				Communauté de communes ou agglo			
Documentation				Conseil(s) Départemental(aux)			
				État : préciser le(s) ministère(s), direction...			
				Fonds européens			
				Organismes sociaux (Caf, etc. à détailler) :			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	- €	- €	#####	Autres établissements publics			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Aides privées (fondation)			
Publicité, publication				Autres recettes (précisez)			
Déplacements, missions							
Services bancaires, autres -							
<b>63 - Impôts et taxes</b>	- €	- €	#####	<b>ASP (emplois aidés)</b>	- €	- €	#####
Impôts et taxes sur rémunération				ASP (emplois aidés)			
Autres impôts et taxes							
<b>64 - Charges de personnel</b>	- €	- €	#####	<b>75 - Autres produit de gestion courante</b>	- €	- €	#####
Rémunération des personnels (salaires bruts)				754. Dons manuels – Mécénats - sponsoring			
Charges sociales				756. Frais d'adhésion/Cotisations			
Autres charges de personnel				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>				<b>77 - Produits exceptionnels</b>			
<b>66 - Charges financières</b>				<b>78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>							
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>							
<b>CHARGES INDIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION</b>				<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION</b>			
Charges fixes de fonctionnement				Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers				Frais financiers			
Autres				Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES (hors CVN)</b>	- €	- €	#####	<b>TOTAL DES CHARGES (hors CVN)</b>	- €	- €	#####
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>2</sup></b>							
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	- €	- €	#####	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	- €	- €	#####
860. Secours en nature				870. Dons en nature			
861. Mise à disposition gratuite de biens et services				871. Prestations en nature			
862. Prestations							
864. Personnel bénévole				875. Bénévolat			
<b>TOTAL DONT CVN</b>	- €	- €	#####	<b>TOTAL DONT CVN</b>	- €	- €	#####
<b>La subvention de</b>	€ représente			% du total des produits			

<sup>1</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>2</sup> Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

### 3. DONNÉES CHIFFRÉES : Annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquez et justifiez les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée <sup>3</sup> :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) \_\_\_\_\_

représentant(e) légal(e) de l'association \_\_\_\_\_

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature

<sup>3</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »  
<https://www.associations.gouv.fr/la-valorisationcomptable-du-benevolat.html>